

MIFID II : UN DÉFI MAJEUR POUR LES BANQUES

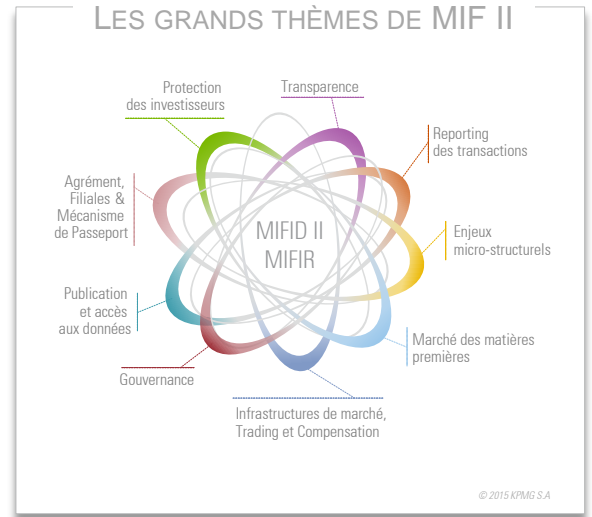
POUR RÉPONDRE AUX PROBLÉMATIQUES LIÉES À LA CRISE FINANCIÈRE DE 2008, L'UNION EUROPÉENNE A SOUHAITÉ RENFORCER LA TRANSPARENCE, L'EFFICACITÉ DES MARCHÉS ET LA PROTECTION DE LA CLIENTÈLE.

La Commission Européenne a publié une proposition législative de révision de MIFID I qui comporte deux volets :

- une Directive révisée (MIFID II) portant principalement sur la protection de la clientèle,
- un Règlement (MIFIR) portant sur les infrastructures de marché et la transparence,

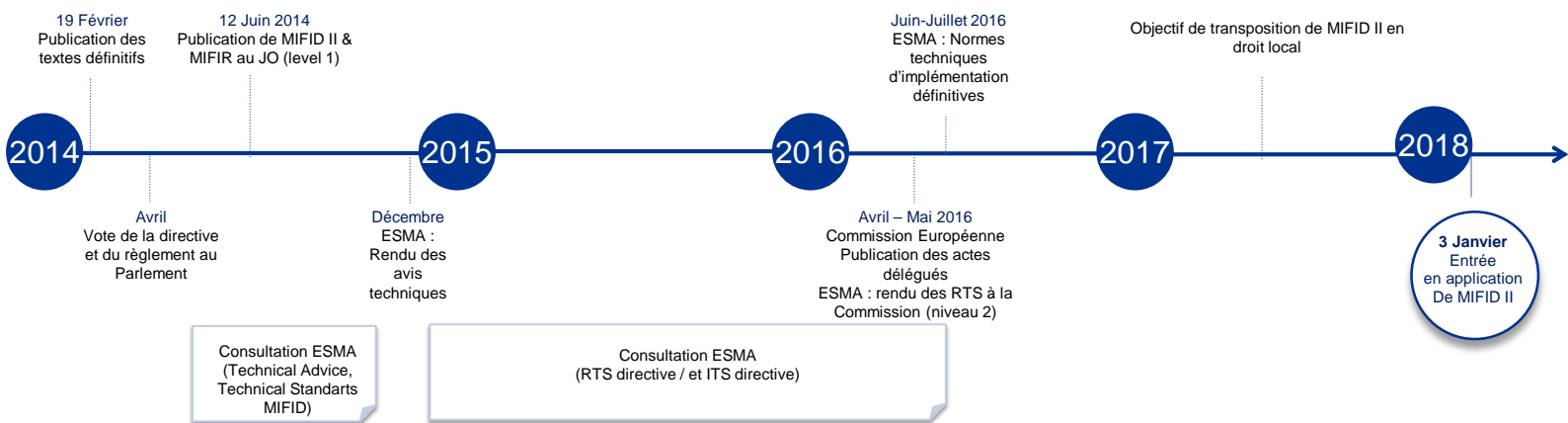
avec trois principaux objectifs :

- renforcer l'efficacité et la transparence des marchés financiers,
- renforcer la protection des investisseurs,
- accroître les pouvoirs et l'accès à l'information des régulateurs.



DES IMPACTS SIGNIFICATIFS DANS L'ENSEMBLE DES MÉTIERS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

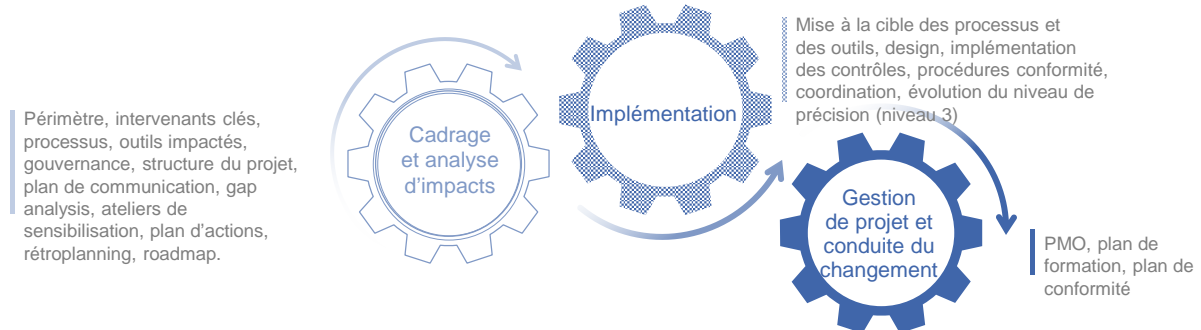
<p>Protection des investisseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restrictions fortes en matière de rétrocessions (inducements) pour le conseil indépendant • Augmentation du périmètre des produits classés complexes • Renforcement du processus d'approbation pour l'adéquation des produits financiers aux profils des investisseurs et extension des règles aux clients professionnels • Règle de la meilleure exécution étendue à de nouveaux produits • Niveau accru des informations apportées au client et nouveaux reporting (coûts et charges,...) • Renforcement des règles de protection des avoirs des clients 	<p>Transparence</p> <p>Obligations de mise à disposition des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pré-négociation étendue à tous les instruments financiers (dans le champ de MIFID) • post-négociation étendue à tous les instruments financiers (dans le champ de MIFID) dans des délais réduits <p>Dérivés des matières premières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de limites sur les positions des instruments dérivés de matières premières • Reporting quotidien sur les positions <p>RH</p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision de la politique de rémunération • Evaluation des connaissances et compétences des collaborateurs 	<p>Reporting des transactions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extension du périmètre produit à reporter et augmentation des données à renseigner (65 champs au total au lieu de 28) • Reporting quotidien <p>Structure des marchés</p> <p>Nouvelles règles pour les 3 plateformes de négociation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Regulated Market (RM) • Multilateral Trading Facility (MTF) • Systematic Internaliser (SI) <p>Introduction d'une nouvelle plateforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organized Trading Facility (OTF) • Encadrement des transactions OTC sur actions <p>Consolidation des données de marché</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux dispositifs de publication de données 	<p>Trading</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trading à haute fréquence soumis à agrément et exigences supplémentaires relatives au trading algorithmique • Gouvernance et dispositif de contrôle dans le cadre d'un accès électronique direct à une plateforme de négociation <p>Gouvernance produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Processus d'approbation des produits et d'identification du marché cible • Production d'un KID (Key Information Document) par produit pour les produits dans le scope de PRIIPS • Nouveaux rôles et responsabilités des producteurs et des distributeurs
--	--	--	---



POURQUOI KPMG ?

KPMG vous accompagne tout au long de votre projet MIFID II en vous apportant sa méthodologie, son expertise de la réglementation et des processus opérationnels, ses données de benchmark et ses outils d'analyse, ainsi que son expérience en gestion de programmes complexes.

Nous avons constitué un réseau d'experts dédié aux sujets MIFID II / MIFIR relatifs aux institutions financières à travers l'Europe. Notre démarche s'appuie sur 3 phases fondamentales :



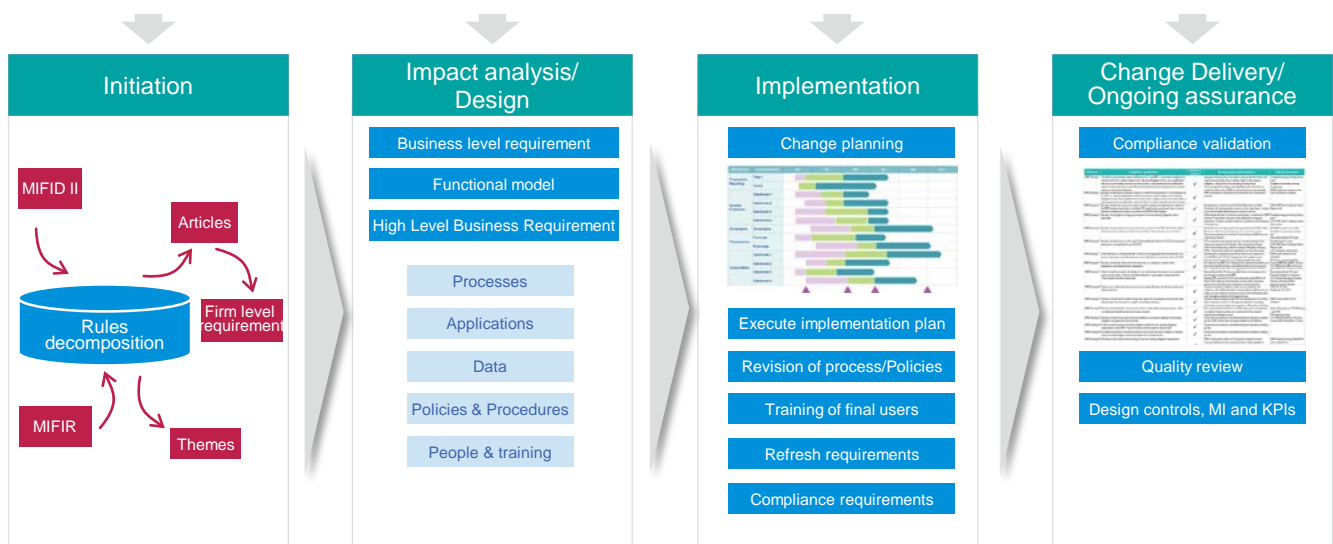
NOTRE OUTIL K – REG

K-REG permet :

- le suivi de l'ensemble des articles de la réglementation,
- l'analyse par processus,
- l'évaluation des impacts sur les fonctions métiers,
- l'établissement et la validation du plan de conformité,
- la planification et le suivi du calendrier,
- l'obtention d'une piste d'audit claire pour les régulateurs,
- la comparaison des réglementations entre elles par grands sujets.



K-REG EST CONSTRUIT SUR L'APPROCHE KPMG ET AIDE À OPTIMISER ET À STRUCTURER LES CHANGEMENTS INDUITS PAR MIFID II / MIFIR



© 2015 KPMG S.A

VOS CONTACTS KPMG

Vicky Papaevangelou
Partner, Head of Advisory Bank
Tél : +33 (0)1 55 68 71 14
vpapaevangelou@kpmg.fr

Alexandra Vezmar
Partner, Advisory Bank
Tél : +33 (0)1 55 68 71 32
avezmar@kpmg.fr

Stéphane Salabert
Partner, Advisory Bank
Tél : +33 (0)1 55 68 73 39
ssalabert@kpmg.fr

